



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 10 septembre 2019

CARENE : prévenir pour améliorer l'état de santé des habitants

Michel Bergue, sous-préfet de Saint-Nazaire, accompagné des services de l'État - l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire (ARS), la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, (DREAL et la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) - a fait le point, ce mardi 10 septembre, sur la situation sanitaire des habitants de la CARENE devant les élus, les associations, industriels et les entreprises. Objectif : partager les conclusions des deux études avec les acteurs concernés et explorer les pistes de solution. Si l'état de santé des habitants s'est amélioré, il reste en dessous de la moyenne nationale. Face à ce constat, l'Etat agit et a proposé un nouveau contrat local de santé pour renforcer la prévention et promouvoir la santé des habitants de la CARENE.

La réunion organisée le 10 septembre 2019 par Michel Bergue, sous-préfet de Saint-Nazaire a permis de partager les conclusions des études avec les acteurs du territoire et d'explorer les pistes de solution. « *Notre objectif est que la participation soit la plus large possible et que tous les acteurs concernés soient présents. Il ne pouvait en être autrement au vu de l'importance de ce sujet. Nous avons conviés les élus, chargés de la mise en œuvre des politiques publiques en matière de santé, les associations de prévention dans le domaine de la santé, qui oeuvrent au quotidien auprès de la population, les associations de défense de l'environnement et les industriels et entreprises du secteur, qui doivent préserver la santé des salariés et assurer le respect et la préservation de l'environnement. L'ensemble des services de l'Etat concernés ont pu apporter leur concours : l'ARS, chargée de du pilotage des politiques de santé ; avec l'appui d'opérateurs tels que l'Observatoire régional de la santé et le Registre des tumeurs de Loire-Atlantique/Vendée, la DREAL, chargée de la surveillance et du contrôle des activités industrielles et du respect de l'environnement et la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi au titre de sa mission de protection des travailleurs* », explique Michel Bergue, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire.

La réunion a débuté par une présentation du diagnostic de l'état de santé des habitants des Pays de la Loire réalisé par l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire (ARS) et l'Observatoire Régional de la Santé (ORS). Ces travaux montrent que la zone « Ouest Loire-Atlantique » (22 communes dont celles de Saint-Nazaire) affiche plusieurs indicateurs de santé défavorables.

Afin de préciser ce diagnostic, deux études concernant l'état de santé des habitants de la CARENE ont été commanditées par l'ARS en 2018. La première, menée par l'ORS, a permis de décrire de façon globale l'état de santé de cette population, à partir des données médico-administratives disponibles. La seconde, mise en œuvre par le Registre des tumeurs de Loire-Atlantique/Vendée, apporte une description précise de la situation locale en matière de cancers.

Un état de santé qui s'améliore mais qui reste globalement plus défavorable que la moyenne nationale

Selon l'étude menée par l'ORS, la santé des habitants de l'agglomération de la CARENE s'est globalement améliorée au cours de la dernière décennie avec, comme au niveau national, une progression de l'espérance de vie. Néanmoins, la situation locale reste moins favorable que la moyenne nationale, avec en particulier une surmortalité atteignant 28 % pour la population âgée de moins de 65 ans. L'analyse de la morbidité et de la mortalité liées aux principales pathologies montre des taux supérieurs à la moyenne française pour les cancers, les maladies respiratoires, les accidents de la vie courante, les troubles mentaux et du comportement, les pathologies liées à l'alcool, le suicide, et à un moindre degré pour les maladies cardiovasculaires.

L'analyse menée par le Registre des tumeurs de Loire-Atlantique/Vendée révèle, dans la population masculine, une fréquence plus élevée de cancers par rapport à la Loire-Atlantique. Trois communes (Saint-Nazaire, Trignac et Montoir-de-Bretagne) sont particulièrement touchées par les cancers du poumon, des voies aéro-digestives supérieures et de la prostate. Une fréquence plus élevée du cancer chez la femme est observée à Pornichet. Une surmortalité par cancer du côlon-rectum est également observée parmi les habitants de la CARENE.

Les causes de cet état de santé globalement défavorable sont complexes à identifier : de multiples facteurs, qui se cumulent et interagissent tout au long de la vie, peuvent être en cause, notamment génétiques, liés aux comportements et habitudes de vie, aux expositions professionnelles et environnementales.

Selon le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), les causes des cancers sont majoritairement non évitables (âge, génétique,...). Toutefois, une part notable des cancers (41 %) est attribuable à des facteurs dits « évitables » tels que le tabagisme (19.8%), l'alcool (8%), l'alimentation (5.4 %), le surpoids (5.4%) et, plus marginalement, des facteurs environnementaux (expositions professionnelles, air extérieur...).

« Même s'il n'est pas possible, à l'échelle de la CARENE, de déterminer avec certitude l'impact respectif de chacune de ces causes, ces résultats - issus de la littérature scientifique - montrent qu'il est possible de prévenir une part importante des cancers et, de façon générale, d'améliorer la santé des habitants de la CARENE en agissant sur les différents facteurs de risque, qu'ils soient comportementaux ou environnementaux », ajoute Nicolas Durand, directeur général adjoint de l'ARS.

Un nouveau contrat local de santé pour renforcer la prévention et promouvoir la santé des habitants de la CARENE

L'ARS et plusieurs communes de la CARENE travaillent d'ores et déjà à un nouveau contrat local de santé qui, en 2020, pourrait s'élargir à l'ensemble du bassin nazairien. Ouverte et participative, cette démarche est destinée à appuyer les initiatives prises par les acteurs locaux (communes, associations, professionnels de santé, industriels...) en faveur de la santé des habitants de la CARENE.

En complément de ces actions et suite à l'interpellation de plusieurs élus et associations locales, l'ARS a demandé à Santé Publique France d'évaluer la pertinence et la faisabilité d'une étude épidémiologique qui permettrait de quantifier la part des pathologies attribuable à la pollution atmosphérique.

Une étude épidémiologique sera également engagée, sous le pilotage conjoint de la DIRECCTE et du registre des tumeurs de Loire-Atlantique/Vendée, afin de mieux cerner la part attribuable aux expositions professionnelles dans les cancers survenus sur le territoire de la CARENE.

Ces mesures interviendront en complément de ce qui existe déjà sur le territoire. En effet, de nombreuses actions ont déjà été engagées sur la ville de Saint-Nazaire, dans le cadre du contrat local de santé conclu entre l'ARS et la municipalité en avril 2015. Des programmes de prévention des addictions (tabac, alcool...) ont notamment été mis en œuvre avec le concours des professionnels de santé du territoire (ANPAA, Alcool assistance, CSAPA La Rose des vents...) ainsi que dans le champ de la Nutrition/Alimentation, de l'hygiène bucco-dentaire et de l'hygiène de vie.

L'ARS et l'Assurance maladie financent également des actions de dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal. Enfin, l'ARS soutient les démarches de coopération des professionnels de santé libéraux (Maison de santé pluri professionnelles), au service d'une meilleure coordination des soins et de la prévention.

Une qualité de l'air qui s'améliore sur le secteur

Pour les différents polluants faisant l'objet d'une surveillance régulière, les concentrations moyennes observées à Saint-Nazaire ont diminué et se situent sous les valeurs limites réglementaires (niveau maximal de pollution atmosphérique fixées dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de la pollution pour la santé humaine et/ou l'environnement).

Le niveau de concentrations des particules fines se situent sous le seuil d'objectif qualité (niveau de pollution atmosphérique fixé dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de la pollution pour la santé humaine et/ou l'environnement, à atteindre dans une période donnée).

L'indice de qualité de l'air atteint un niveau moyen ou mauvais 18 % de l'année 2016, particulièrement lors du premier trimestre, lié aux émissions de particules fines et aux conditions météorologiques.

Des rejets industriels sous surveillance

Au vu de ces indicateurs sanitaires, la DREAL a effectué un travail d'analyse des rejets atmosphériques des industriels présents dans ce secteur. Les principaux sites industriels ont réalisé récemment des études visant à analyser leurs potentiels impacts sur la santé des riverains. Ce travail montre qu'aucun site ne présente de risque sanitaire particulier vis-à-vis des populations riveraines.

Les investigations visant à affiner la connaissance de la qualité de l'air ambiant au voisinage des principaux sites du secteur vont néanmoins se poursuivre. Les industriels ayant les principaux rejets atmosphériques doivent mettre en place les meilleures techniques disponibles au plan européen sur leurs installations. La raffinerie Total de Donges va ainsi investir plus de 25 M€ pour réduire de 30 % les émissions totales de la raffinerie d'ici fin 2023 en composés organiques volatils.

Le recensement des sites concernés par des sols pollués sera poursuivi par les services de l'État et les collectivités locales. Sur ces sites, des investigations environnementales seront obligatoires pour tout projet d'aménagement en vue de s'assurer de la compatibilité du projet avec l'état des terrains.

Des résultats prochainement en ligne

Les rapports de l'ORS et du Registre des tumeurs de Loire-Atlantique/Vendée ainsi que les données présentées par la DREAL lors de la réunion du 10 septembre seront très prochainement mis en ligne sur le site internet de l'ARS, de l'ORS et du Registre.

Préfecture de la Loire-Atlantique

6 quai Ceineray - BP 33515

44 035 NANTES

Service de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

ARS Pays de la Loire

06 78 26 56 94

ars-pdl-communication@ars.sante.fr